



ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION B78 vers B

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales (modifié par l'arrêté du 15 février 2024).

L'organisme de formation **CFSR AUTO-ECOLE**

N° d'agrément **E0908505190** N° SIREN ou SIRET **49808867300021**

Adresse **77 AVENUE DE BRETAGNE 85100 LES SABLES D 'OLONNE**

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral **12/09/2019 à LA ROCHE SUR YON**

Atteste que **Monsieur SADAT SAYED**

Né(e) le **01/01/1994** à **KABOUL**

Adresse **22 RUE DU COLONEL BELTRAME 85340 LES SABLES-D'OLONNE**

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales **01/08/2024**

Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH) **220685200734**

A suivi jusqu'à son terme la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Fait à **LES SABLES D 'OLONNE**

Date délivrance de l'attestation **13/09/2024**

Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du responsable de l'établissement

CFSR AUTO-ECOLE

77 AVENUE DE BRETAGNE
85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél: 02.51.95.17.18 - cfsr.autoecole@gmail.com
Siret: 49808867300021 - Agr: E0908505190
TVA Intr: FR 43 49808 - APE: 8553Z

Avertissement : Pendant quatre mois à compter de la délivrance de ce document, le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel sur le territoire national qu'à la condition d'être en possession de cette attestation de suivi de formation, ainsi que du titre de conduite ou du certificat d'examen du permis de conduire ou d'un récépissé de déclaration de perte ou de vol du permis de conduire. A l'issue de ce délai de quatre mois, un titre de conduite correspondant à la catégorie B du permis de conduire sur lequel la mention additionnelle codifiée 78 aura été levée est obligatoire.

CFSR AUTO-ECOLE

77 AVENUE DE BRETAGNE 85100 LES SABLES D 'OLONNE - Tél 02.51.95.17.18 - cfsr.autoecole@gmail.com
SARL CENTRE DE FORMATION LA CLOUZELIENNE - Siret 49808867300021 - NAF 8553Z - TVA FR 43 49808 - Agrément n° E0908505190 - N° d'organisme de formation 52850242185 - RCS LA ROCHE SUR YON 4980886300021